



Assemblée générale

Soixante-dixième session

108^e séance plénière
Jeudi 30 juin 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 15 heures.

Hommage à la mémoire de John William Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour pour cet après-midi, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de John William Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, décédé le 22 juin. Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple d'Antigua-et-Barbuda et à la famille endeuillée de John William Ashe.

J'invite à présent les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de John William Ashe.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : John William Ashe était l'ami et le collègue d'un grand nombre de personnes présentes dans cette salle. Il était un éminent diplomate des Caraïbes qui a été très engagé dans les affaires internationales pendant plus de 35 ans. Il a servi son pays avec dévouement et était membre du corps diplomatique d'Antigua-et-Barbuda depuis 1989. Au cours de sa carrière, il a participé, en 2002, au Sommet mondial pour le développement durable et, en 2012, à la Conférence des Nations Unies sur le développement

durable puis, enfin, en septembre dernier, au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le Programme 2030 (résolution 70/1).

Il a joué un rôle central dans une série de processus multilatéraux, a notamment présidé la Cinquième Commission, le Groupe des 77 et de la Chine, et a été membre d'organes directeurs de plusieurs grands fonds et programmes des Nations Unies. Il a été Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies pendant plus de 10 ans. Il a œuvré avec une immense passion pour la réalisation de progrès sur les questions liées à la pauvreté, aux inégalités et à la dégradation de l'environnement. Et l'énergie dont il a fait preuve à la soixante-huitième session, à l'appui d'un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, a été décisive. En fait, son plus bel accomplissement ne se fera peut-être pas sentir avant des décennies. C'est sous sa direction que la proposition novatrice émanant du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a été présentée aux soixante-huitième et soixante-neuvième sessions avant de devenir un élément central du Programme 2030.

Je tiens à exprimer une nouvelle fois mes sincères condoléances à la délégation et au Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, aux nombreux amis et aux anciens collègues de John William Ashe et, bien entendu, à son épouse et ses deux enfants, qui, la semaine dernière ont perdu un époux et un père âgé de 61 ans seulement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-20205(F)



Document adapté

Merci de recycler



Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : J'adresse mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple d'Antigua-et-Barbuda suite au décès de l'Ambassadeur John William Ashe.

L'Ambassadeur Ashe a été en poste à New York pendant plus de 25 ans. Durant cette période, il a occupé de nombreuses fonctions importantes. Il a présidé les négociations durant le Sommet mondial pour le développement durable, en 2002, ainsi que la session de 2004 de la Commission du développement durable.

Avec l'Ambassadeur de la République de Corée, il a coprésidé le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il a également été le candidat choisi par consensus par les 33 États Membres du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour présider l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, de septembre 2013 à septembre 2014. Son mandat durant cette année très difficile a coïncidé avec la réalisation d'avancées remarquables en faveur du futur programme de développement et d'un ensemble d'objectifs de développement, ainsi qu'avec de nouvelles mesures importantes dans la lutte contre les changements climatiques. Ces efforts ont porté leurs fruits un an plus tard, avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et de l'Accord de Paris.

En cette heure de tristesse, mes pensées vont à la famille de l'Ambassadeur Ashe, en particulier à son épouse, Anilla Cherian, et à ses deux enfants, ainsi qu'à toutes les autres personnes éprouvées par sa disparition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Tafrov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès prématuré de John William Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Au nom des membres du Groupe des États d'Europe orientale, j'exprime mes plus sincères condoléances

à la famille et aux amis de John Ashe ainsi qu'au Gouvernement et au peuple d'Antigua-et-Barbuda.

L'Ambassadeur Ashe a consacré plus de 23 années de sa carrière professionnelle à l'ONU. En sa qualité de Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies, il a été un négociateur dynamique et de premier plan. En 2012, il a coprésidé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il a également présidé le Groupe des 77 et de la Chine et pris part à de nombreuses négociations multilatérales importantes. Fidèle à sa passion pour le développement durable, durant son mandat de Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Ashe n'a épargné aucun effort pour obtenir des progrès dans ce domaine.

Nos pensées vont à la famille et aux amis de l'Ambassadeur Ashe, à qui nous adressons toutes nos condoléances.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Zambie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M^{me} Kasese-Bota (Zambie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

C'est avec stupéfaction et une grande tristesse que le Groupe des États d'Afrique a appris la nouvelle de la mort subite de notre collègue et ancien Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, l'Ambassadeur John William Ashe. Le Groupe des États d'Afrique présente ses condoléances les plus profondes à la famille Ashe, à la communauté caribéenne et à la grande famille des Nations Unies suite à ce décès prématuré.

L'Ambassadeur Ashe nous laisse en héritage, une liste impérissable de tout ce qu'il a accompli à l'ONU durant sa remarquable carrière, au service de son pays aussi bien que de la communauté internationale. Le Groupe des États d'Afrique nourrissait en particulier un immense respect pour ses capacités intellectuelles et son engagement sans faille au service du développement durable, comme en témoignent le leadership affirmé et la direction claire qu'il a imprimés afin de fixer le cap du programme de développement pour l'après-2015.

Nous n'oublierons pas non plus les mesures concrètes, décisives et de vaste portée que l'Ambassadeur Ashe a prises pour insuffler un nouvel élan aux discussions portant sur la question complexe et délicate

de la réforme du Conseil de sécurité. Le Groupe des États d'Afrique estime qu'il n'est pas de meilleur hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Ashe que de rappeler son engagement indéfectible à faire collectivement avancer notre souci commun de servir les futures générations et de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte sur la voie du développement durable.

Que son âme repose dans la paix la plus grande.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique à la présente séance solennelle de l'Assemblée générale.

Nous sommes profondément attristés par le décès du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, John William Ashe. Personne n'ignore la longue liste des accomplissements de l'Ambassadeur Ashe en matière de développement durable, en particulier au Sommet mondial pour le développement durable et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il a aussi occupé plusieurs positions de haut rang en relation avec la question des changements climatiques.

L'Ambassadeur Ashe a également eu une longue carrière et des expériences très variées ici même, à New York, en particulier en qualité de Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'ONU, de 2004 à 2013. En septembre 2013, il a assumé la fonction de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

En cette occasion solennelle, je tiens, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, à présenter mes plus profondes condoléances à la famille de John Ashe. Nous ne doutons pas qu'elle aura la force d'accepter son décès prématuré et qu'elle continuera d'avancer vers l'avenir.

Que son âme repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Marshall (Barbade) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un triste honneur que de rendre hommage, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des

Caraïbes (GRULAC), à la vie de John William Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session et ancien Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'ONU. Comme toutes les autres personnes qui l'ont connu, les membres de la famille du GRULAC ont été choqués par son tragique décès prématuré, il y a une semaine exactement.

Diplomate expérimenté fort de 27 années d'expérience, l'Ambassadeur Ashe avait une grande maîtrise de la scène multilatérale. Il a occupé des rôles de premier plan dans d'innombrables processus, commissions et autres organes de l'Organisation – ce qui attestait ses compétences et son savoir-faire. Entre autres nombreux rôles, il fut élu, en 2004, Président de la treizième session de la Commission du développement durable, première session directive de l'ère post-Johannesburg de la Commission. Il a présidé le Groupe des 77 et la Chine en 2008. Il a coprésidé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 et présidé les Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

La passion que nourrissait l'Ambassadeur Ashe pour le développement durable sous-tendait la majeure partie de ses activités au sein de l'ONU. Nous nous rappelons combien il était attaché à la négociation d'un programme de développement mondial ambitieux et porteur de transformations, capable de préserver la planète au profit des générations futures et d'instaurer l'équité, la justice et la prospérité pour tous. Nous nous rappelons son dévouement à la cause de la revitalisation et de la réforme de l'ONU, et en particulier sa détermination à faire avancer la réforme du Conseil de sécurité.

Nous pleurons un collègue et un ami. Au nom du GRULAC, je présente nos sincères condoléances à M^{me} Ashe, à leurs fils, Rohan et Arman, ainsi qu'aux autres membres de sa famille et à ses amis.

Puisse-t-il reposer en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je présente au peuple et au Gouvernement

d'Antigua-et-Barbuda nos plus profondes condoléances à l'occasion du décès de l'ancien Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, John William Ashe.

John Ashe restera dans nos mémoires pour sa longue carrière diplomatique de représentant d'Antigua-et-Barbuda et pour les diverses fonctions et positions de leadership qu'il a occupées à l'ONU, y défendant le développement durable, en particulier lors du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002 et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. En 2013 et 2014, l'Ambassadeur Ashe a exercé la fonction de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États adressent leurs condoléances à sa famille. Nos pensées et nos prières les accompagnent en ces moments difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Suriname, qui va s'exprimer au nom de la Communauté des Caraïbes.

M^{me} Sweeb (Suriname) (*parle en anglais*) : J'ai le triste honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à cette séance solennelle pour rendre hommage à la mémoire de John William Ashe, Président de cet organe à sa soixante-huitième session et ancien Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes secoués par la nouvelle du décès tragique et prématuré de l'Ambassadeur Ashe, le 22 juin. La CARICOM vous remercie, Monsieur le Président, de présider cet hommage rendu par l'Assemblée générale à l'Ambassadeur Ashe, l'un des nôtres et un diplomate extraordinaire qui avait un profond respect pour les principes du multilatéralisme. Connu pour son calme et sa détermination exemplaires, l'Ambassadeur Ashe acceptait les responsabilités que lui confiait la communauté internationale et veillait à ce que des résultats concrets soient obtenus dans l'intérêt de l'Organisation et du monde.

L'Ambassadeur Ashe disait souvent : « Aucun homme n'est une île », reflétant sa conviction que les défis mondiaux devaient être relevés non pas unilatéralement, mais mondialement. Il nourrissait une passion particulière pour la cause du développement

durable et la protection de l'environnement. Au cours de son mandat de Président de l'Assemblée, il a exhorté toutes les parties prenantes à œuvrer de concert afin de préparer le terrain à un nouveau programme universel pour le développement durable.

Le bilan de l'action diplomatique de l'Ambassadeur Ashe est véritablement remarquable et ses accomplissements nombreux, car il a joué un rôle de premier plan pour parvenir à un consensus dans un large éventail de négociations internationales, depuis les changements climatiques jusqu'aux polluants persistants. Il était à l'avant-garde des efforts internationaux visant à faire face aux effets néfastes des changements climatiques, une question qu'il résumait comme suit :

« Nous n'avons qu'une seule planète sur laquelle vivre, et si nous voulons la laisser dans un état acceptable pour les générations futures, la quête d'un monde plus sûr, plus propre et plus équitable doit nous occuper tous. »

L'Ambassadeur Ashe a été également le premier Président du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto et le Président de l'organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre de la Convention. En outre, nous rappelons sa présidence du Groupe des 77 et de la Chine en 2008, le plus grand bloc de négociation des pays en développement à l'ONU, ainsi que son rôle de coprésident de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Son attachement à la coopération Sud-Sud en tant que Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était incontestable. C'est également sous la présidence de l'Ambassadeur Ashe, un fils de la région des Caraïbes, qu'a été dévoilé l'œuvre choisie pour le Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

En ma qualité de Présidente en exercice du groupe de la Communauté des Caraïbes à New York, et au nom de tous les collègues et amis de la région des Caraïbes, je tiens à exprimer nos plus profondes et sincères condoléances à M^{me} Ashe, à ses fils, Rohan et Arman, ainsi qu'à la famille et aux amis du regretté Ambassadeur John William Ashe. La région de la CARICOM a perdu l'un de ses fils illustres.

Puisse son âme reposer en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Antigua-et-Barbuda.

M. Webson (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple d'Antigua-et-Barbuda, de tenir cette cérémonie solennelle cet après-midi en hommage à notre frère disparu, qui a servi à la fois notre pays, Antigua-et-Barbuda, et l'Organisation des Nations Unies. Je tiens également à exprimer nos remerciements pour les nombreuses paroles aimables, les vœux et les condoléances exprimés par beaucoup à moi-même, au peuple et au Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, ainsi qu'à la famille Ashe.

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion de cette cérémonie solennelle pour nous remémorer et saluer la contribution de l'ami qui vient de disparaître. Nous reconnaissons l'importante contribution que John William Ashe a apportée depuis plus de trois décennies à son pays et à cette institution. Certains diront que John Ashe était une figure exceptionnelle. D'aucuns iront même jusqu'à dire que c'était un personnage d'une envergure plus qu'humaine au sein de cette institution à laquelle il a tant donné. Sa contribution au multilatéralisme et sa profonde connaissance des problèmes qui touchent notre monde contemporain étaient extraordinaires.

John Ashe a débuté sa remarquable carrière de 27 ans d'abord en tant qu'attaché scientifique auprès du Gouvernement antiguanais. Transcendant la nation, il a œuvré au nom de tous. Sa contribution significative au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, qui a lancé le processus, mérite tout particulièrement d'être soulignée. Je peux dresser une liste de toutes ses réalisations, dont un grand nombre sont connues de tous. Je voudrais en mentionner quelques-unes qui peut-être se détachent tout particulièrement.

Le rôle de chef de file qu'il a joué dans de nombreux organes de l'ONU a démontré son courage et sa bravoure, ainsi que son appétit de changement et de réforme. Qui peut oublier son leadership lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au cours de laquelle il a œuvré dans le sens du changement et d'une nouvelle vision pour l'Organisation des Nations Unies et le monde? Son travail courageux sur les changements climatiques et le développement durable nous laisse en héritage ce programme majeur de 2015, que beaucoup de nos dirigeants ont signé en septembre. Ses travaux sur le développement durable et les changements climatiques ont été couronnés par

l'Accord de Paris, signé il y a quelques mois à peine. Je pourrais continuer.

La Communauté des Caraïbes est particulièrement fière que John Ashe ait été parmi nous en avril dernier, lorsque le Mémorial permanent commémorant les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves a été dévoilé, symbole de ses propres ancêtres et de son héritage.

Mais au-delà de ses importants accomplissements internationaux, je voudrais dire à l'Assemblée que John Ashe était bien plus que cela. C'était un père, et je me suis laissé dire par son épouse, un très bon père. C'était un mari – et, oui, je me suis laissé dire par son épouse que c'était un très bon mari. C'était une personne ancrée dans sa communauté. Il consacrait beaucoup de temps aux jeunes garçons de sa communauté, leur donnant des cours de mathématiques, de sciences et d'autres matières. Il était l'entraîneur de l'équipe de football de son fils, et je crois savoir que l'équipe lui rendra hommage cette prochaine saison en gravant ses initiales sur les casques.

John Ashe était d'origine modeste à Antigua, mais il a prouvé que ce qui compte ce n'est pas d'où l'on vient, mais le parcours qu'on effectue; la contribution qu'on apporte tout au long de sa vie. Il a démontré que tendre la main aux autres, comme il l'a fait si souvent en tant qu'ami et collègue, aura été véritablement la marque indélébile qu'il nous laisse.

Nous pleurons sa perte, mais une perte n'est jamais éternelle, car notre mortalité devient un monument dans la vie de ceux que nous avons touchés en chemin. La mortalité et le monument de John Ashe seront les souvenirs qu'il laisse à tant d'entre nous et l'empreinte qu'il laisse sur une ONU en pleine évolution.

Le peuple d'Antigua et la famille de John Ashe remercient l'Assemblée alors que nous pleurons la mort d'un frère.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 106^e séance plénière, le 28 juin, l'Assemblée a élu l'État plurinational de Bolivie, l'Éthiopie, le Kazakhstan et la Suède membres du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans

prenant effet le 1^{er} janvier 2017. Les membres se souviendront également qu'à la levée de la 107^e séance plénière, le 28 juin dans l'après-midi, et à l'issue de cinq tours de scrutin, dont trois tours de scrutin limité, il restait un siège à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

Je voudrais tout d'abord appeler l'attention des membres sur une lettre du 29 juin de la représentante de la Norvège en sa qualité de Présidente du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois de juin 2016, publiée sous la cote A/70/964. Dans cette lettre, la représentante de la Norvège indique que les Pays-Bas ont retiré leur candidature en faveur de l'Italie, et que l'Italie est l'unique candidat du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États dont la nomination est approuvée.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous allons maintenant procéder au prochain tour de scrutin secret. Ce sixième tour de scrutin, organisé conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, sera également le deuxième tour de scrutin libre.

Je rappelle à l'Assemblée que n'importe quel État Membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États peut se porter candidat, à l'exception des États sortants, des États déjà membres du Conseil de sécurité et des États qui ont été élus à la 106^e séance plénière. Pour être plus clair, je vais citer le nom des membres qui ne peuvent être élus au présent scrutin, à savoir l'Espagne, la France, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres qu'en vertu de l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Des bulletins portant la lettre « C » vont maintenant être distribués. Je prie les représentants d'inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'État du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour lequel ils souhaitent voter. Les bulletins de vote portant la lettre C, pour les États d'Europe occidentale et autres États, seront déclarés nuls s'ils contiennent le nom de plus d'un État. Les noms d'États Membres

inscrits sur les bulletins qui n'appartiennent pas au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ne seront pas comptabilisés du tout.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Moreno González (Équateur), M^{me} Kanchaveli (Géorgie), M^{me} O'Brien (Irlande), M. Francis (Liban), M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) et M. Silwamba (Zambie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 15 h 55, est reprise à 16 h 20.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Groupe C – États d'Europe occidentale et autres États</i>	
Nombres de bulletins déposés :	192
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de bulletins valables :	190
Abstentions :	6
Nombre de votants :	184
Majorité requise des deux tiers :	123
Nombre de voix obtenues :	
Italie	179
Pays-Bas	4
Saint-Marin	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers et le plus grand nombre de voix, l'Italie est élue membre du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, très brièvement, adresser aux membres nos très sincères remerciements. Je remercie aussi mon ami et collègue l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, Karel van Oosterom, de nous avoir accordé son appui et d'avoir compris et accepté l'accord conclu par l'Italie avec les Pays-Bas, qui a été entériné par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, et qui consiste à diviser le mandat de deux ans de membre élu du Conseil de sécurité. Les Pays-Bas se sont très magnaniment retirés du scrutin, et l'Italie fera de même l'année prochaine.

Avec mon collègue Karel, nous avons œuvré à cet objectif dans l'esprit de coopération de deux membres de l'Union européenne, à un moment où la cohésion de

l'Union est d'une très grande importance. Bien sûr, nos dirigeants politiques ont fait de même. Nous souhaitons tous deux assurer les membres du fait que nous entendons travailler, ensemble, avec tous les États Membres pour le bien de l'Organisation et pour disposer d'un Conseil de sécurité efficace qui soit capable de s'attaquer aux défis délicats que nous devons tous relever dans un esprit de coopération et de transparence véritables.

Une fois encore, je remercie l'Assemblée de son soutien, au nom, également, des Pays-Bas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite l'Italie de son élection au Conseil de sécurité. Je remercie également les scrutateurs du concours qu'il nous ont apporté durant cette élection.

Avant que nous terminions notre examen de ce point de l'ordre du jour, je rappelle aux membres que, en application du paragraphe 17 de la résolution 68/307 du 10 septembre 2014, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité pour le mandat de deux ans prenant effet en 2018 aura lieu durant la reprise de la prochaine session, au printemps 2017.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 112 a) de l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour (*suite*)

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/70/674, A/70/826 et A/70/826/Corr.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les tragiques événements survenus cette semaine à Istanbul sont un rappel des menaces et des dangers que représente le terrorisme dans notre monde aujourd'hui. Une fois de plus, ceux qui restent, après ces événements, sont dans l'affliction, et je souhaite saisir cette occasion pour transmettre mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement turcs suite à la douloureuse perte qu'ils viennent de subir. Le meurtre insensé de civils innocents au moyen d'actes terroristes est devenu ces dernières années une occurrence beaucoup trop fréquente, face à laquelle la communauté internationale se doit d'apporter une réponse à la fois commensurable au défi auquel nous sommes confrontés et axée sur le court et le long termes. Moyennant une coopération beaucoup plus étroite, nous devons redoubler d'efforts pour combattre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent.

Dans ce cadre, les consultations sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies nous ont donné une occasion sans équivalent de discuter de la manière dont il est possible de rendre l'ONU plus pertinente, plus crédible, plus légitime et mieux à même de répondre au terrorisme. Au cours du présent débat, nous examinerons les derniers défis qu'il nous faut relever au niveau de la communauté internationale dans ce domaine et la façon de mieux répondre à ces actes criminels et injustifiables, quelles qu'en soient les motivations, et quels qu'en soient le lieu, le moment ou les auteurs. Ensemble, dans cette salle, nous devons nous acquitter de notre mandat, en tant qu'organe à composition universelle compétent pour examiner la question du terrorisme international.

Nous célébrons cette année le dixième anniversaire de la Stratégie. Il y a 10 ans, nous nous sommes engagés à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coopération en vue de prévenir et de combattre le terrorisme de manière énergique, cohérente, concertée, inclusive et transparente. Nous convenons tous que les actes, méthodes et pratiques du terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, visent l'annihilation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la destruction de la démocratie. Ils menacent l'intégrité territoriale et la sécurité des États et des peuples et déstabilisent des gouvernements légitimement constitués.

Ces dernières années, nous avons été alarmés de voir les manifestations d'intolérance et les actes d'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, de violence, y compris de violence confessionnelle, et de terrorisme qui se produisent dans différentes régions du monde et font des victimes innocentes, causent des destructions et entraînent des déplacements de population ou divisent les sociétés. À toutes les victimes de cette violence insensée, nous transmettons l'expression de notre solidarité et de notre soutien. Car j'en appelle, en cette année, à l'ensemble des membres de l'Assemblée afin qu'ils s'engagent également, vis-à-vis de nos peuples, en faveur d'une action concrète qui fasse que la Stratégie conserve sa pertinence et toute son actualité face aux nouvelles menaces qui se font jour et à l'évolution des tendances dans ce domaine.

Nous pouvons notamment nous engager à ne pas laisser nos divergences nous priver d'un consensus sur l'importance de notre lutte contre ces actes odieux, et à mettre en place le cadre qui convient à notre action commune. Je tiens à saluer toutes les délégations pour

l'engagement et la souplesse dont elles ont fait preuve tout au long des négociations sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Et j'appelle tous les membres de l'Assemblée à redoubler d'efforts. Nous ne pouvons nous permettre d'envoyer au monde le message de la désunion quand nos peuples et notre communauté de nations sont aux prises avec un défi de cette gravité.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son engagement et du rôle de premier plan qu'il joue sur cette question, en particulier de son initiative de Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Ce plan a permis en effet aux États Membres d'engager un dialogue fondamental sur la façon d'empêcher de nuire ceux dont le message d'intolérance – religieuse, culturelle, sociale – a été lourd de conséquences dans de nombreuses régions du monde, remettant notamment en question les valeurs de paix, de justice et les principes de droits fondamentaux que nous avons en partage.

Enfin, je veux remercier chaleureusement les cofacilitateurs – les Représentants permanents de l'Islande et de l'Argentine – ainsi que leurs experts juridiques, de leur travail inlassable, auquel nous devons ce projet de résolution de consensus. Grâce à leur engagement, à leurs efforts et à leur impulsion, nous devrions pouvoir nous entendre sur un texte final qui envoie un message commun de la communauté internationale sur ce sujet d'importance critique. Cela permettra à l'ONU de continuer d'améliorer sa riposte aux menaces nouvelles et naissantes à la paix et à la sécurité internationales, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), à la progression de l'état de droit et à l'exercice des droits de l'homme à l'avenir. Je les en remercie.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale et les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Martín García Moritán, Représentant permanent de l'Argentine, et l'Ambassadeur Einar Gunnarsson, Représentant permanent de l'Islande, de leur dur labeur à la tête du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Je suis attentivement les négociations sur le projet de résolution A/70/L.55, et je dois admettre que je suis profondément déçu de constater que cette année, entre toutes, risque d'être celle où il n'y aura pas d'adoption

d'un texte de consensus. Tous les États Membres conviennent que le terrorisme les touche à un niveau sans précédent et que cette situation requiert notre action concertée. Les peuples du monde entier attendent de nous que nous agissions avec unité et détermination pour combattre ce grand fléau de notre temps.

La nécessité impérieuse de combattre et prévenir le terrorisme s'est rappelée une nouvelle fois à nous cette semaine de la manière la plus tragique et la plus horrible qui soit. L'attentat commis à l'aéroport d'Istanbul nous vise tous, c'est une attaque contre nos valeurs les plus fondamentales, contre notre solidarité et notre vision commune. J'adresse mes plus sincères condoléances à toutes les personnes touchées, les familles, les amis, les collègues de ceux qui ont été tués ou blessés, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple turcs.

Le présent examen marque le dixième anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Des changements importants sont intervenus dans le paysage du terrorisme mondial depuis l'adoption par consensus de la Stratégie en 2006. Bien que sa mise en œuvre ait connu des avancées notables, la Stratégie s'est heurtée à des difficultés imprévues.

La propagation des idéologies extrémistes violentes et toxiques grâce aux technologies de l'information modernes, notre échec relatif à prévenir de nouveaux conflits, la grande disponibilité des armes, le flot de combattants terroristes étrangers à travers les frontières et la couverture intensive des médias sont autant d'éléments qui ont contribué à créer un environnement dans lequel les terroristes ont pu prendre le contrôle de vastes pans de territoire, y compris des ressources et des populations qui s'y trouvent. Cela se traduit par une spirale sans fin de conflits prolongés, d'espaces non gouvernés et de terrorisme.

Le terrorisme transcende les cultures et les frontières géographiques. Il ne peut être associé à une religion, une nationalité ou un groupe ethnique en particulier. Il touche tous les pays.

Les terroristes et les extrémistes violents portent directement atteinte à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, et ils sapent les efforts pour maintenir la paix et la sécurité, favoriser le développement durable, promouvoir le respect des droits de l'homme et fournir une aide humanitaire vitale.

Nous sommes à la croisée des chemins. Nous devons prendre des décisions difficiles et faire des

choix difficiles, tout en restant fidèles aux engagements que nous avons pris au titre de la Stratégie mondiale concernant les quatre piliers qui la composent.

Les mesures militaires et sécuritaires ont toute leur place. Mais, en tant que chefs de gouvernement et d'institutions, nous devons impérativement veiller à ce que notre riposte soit pleinement conforme à nos engagements en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international des droits de l'homme.

Protéger les droits de l'homme et respecter l'état de droit tout en luttant contre le terrorisme n'est pas seulement une question de principe. C'est une condition *sine qua non* pour la légitimité et l'efficacité des mesures antiterroristes. Lorsque nous ne respectons pas les valeurs qui nous unissent, nous alimentons le mécontentement qui conduit au terrorisme.

Comme je l'ai dit dans mon plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, nous devons adopter une approche plus systématique, plus préventive qui s'attaque directement aux causes de l'extrémisme violent. C'est le principe au cœur de mon appel aux États Membres à élaborer des plans d'action nationaux, avec l'aide de l'ONU, chaque fois et partout où c'est nécessaire.

Les terroristes ne font pas seulement couler le sang des civils, ils divisent, polarisent nos sociétés. C'est notre leadership qui est mis au défi. Nous ne devons jamais laisser la peur prendre le dessus. Nous devons nous garder de pointer du doigt et de désigner coupables des communautés ou des religions entières.

Je suis préoccupée par la tendance croissante observée dans de nombreux pays et de nombreuses régions à l'intolérance, à la haine antimusulmane, à l'antisémitisme, à la xénophobie, à l'homophobie et tout simplement au racisme. Les groupes terroristes exploitent ces tendances néfastes et les utilisent comme outil de recrutement. Nous avons le devoir moral fondamental de nous opposer à toutes les formes de discrimination et d'exclusion, et de dénoncer une telle démagogie, qui a dans le passé été à l'origine d'horreurs indicibles. Nous devons édifier des sociétés dans lesquelles toutes les expressions humaines légitimes ont leur place, des sociétés qui incluent les individus au lieu de les exclure. La seule réaction responsable face à la provocation et à l'incitation est de nous montrer tous ensemble déterminés à faire respecter les valeurs universelles. L'Assemblée générale est l'instance pour

forger et renforcer un consensus mondial autour de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Face à l'évolution rapide de la menace, les principes fondamentaux de la Stratégie antiterroriste mondiale sont plus pertinents encore qu'il y a 10 ans. Plus que jamais, nous avons besoin d'une coopération internationale forte et efficace, aux niveaux bilatéral, régional, interrégional et mondial, et d'une mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie.

L'heure est venue de mettre pleinement et intégralement en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale. J'espère donc que la priorité sera donnée à la concrétisation des engagements que nous avons pris, par l'action collective. Bien que la mise en œuvre de la Stratégie incombe au premier chef aux États Membres, le système des Nations Unies est prêt à fournir un appui énergique et bien coordonné, notamment par l'entremise de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui a la responsabilité principale de garantir la coordination et la cohérence dans ce domaine critique.

Pour avoir un effet réel et durable sur le terrain, il va nous falloir mobiliser les ressources qui s'imposent. Or, hormis une généreuse contribution du Royaume d'Arabie saoudite, l'ONU n'a reçu que peu de nouvelles ressources, alors que la demande augmente à un rythme exponentiel. L'ONU peut faire tous les efforts de coordination qu'elle veut, ceux-ci n'auront aucun effet s'ils ne s'accompagnent pas des ressources nécessaires.

Je voudrais conclure en rappelant les milliers de victimes du terrorisme ces 10 dernières années. La douleur, la souffrance et la perte de tant d'hommes, de femmes et d'enfants qui menaient paisiblement leur vie sont une tragédie pour nous tous. Nous avons le devoir moral urgent de tout mettre en œuvre pour empêcher ce carnage et y mettre fin. Prendre des mesures préventives collectives contre le terrorisme, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, est le seul moyen de garantir la paix et la prospérité des générations futures.

Pour terminer, j'appelle l'Assemblée à prouver au monde sa détermination en agissant de manière unie et en adoptant le projet de résolution par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Compte tenu des négociations actuellement en cours sur le projet de résolution A/70/L.55, relatif à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies,

je propose de tenir le débat sur cette question demain matin, vendredi 1^{er} juillet.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 117 de l'ordre du jour.

Points 15 et 116 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/70/L.54)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné les points 15 et 116 de l'ordre du jour à sa 4^e séance plénière, le 25 septembre 2015, et adopté la résolution 70/1 au titre de ces questions. Les membres se souviendront également que l'Assemblée a examiné dans le cadre d'un débat commun les points 15, 116 et 123 de l'ordre du jour à sa 52^e séance plénière, le 13 novembre 2015.

Les membres se souviendront en outre que, au titre des points 15 et 116 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la décision 70/539 à sa 81^e séance plénière,

et la résolution 70/262 à sa 93^e séance plénière, respectivement le 22 décembre 2015 et le 27 avril 2016.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/70/L.54.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.54, intitulé « Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants ». À cet égard, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme, publié sous la cote A/70/967.

Durant la partie principale de la soixante et onzième session de l'Assemblée, la Cinquième Commission examinera les prévisions révisées résultant du projet de résolution et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En conséquence, les ressources à prévoir, le cas échéant, seront examinées dans le cadre des crédits supplémentaires à approuver par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2016-2017.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/70/L.54?

Le projet de résolution A/70/L.54 est adopté (résolution 70/290)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 15 et 116 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 45.